



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUS**

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20250605-DELIB302025-DE

SEANCE DU 5 JUIN 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 4 pouvoirs

Date de la convocation : 30/05/2025

Date d'affichage : 30/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, KNAFF Barbara, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien.

Absente : JULIAN Vanessa.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à M. BRETEAU Philippe, Mme MONTROYA Cécile à M. GERBAUD Grégory, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°30/2025 : DETERMINATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DU TABLEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

VU la délibération n°48/2021 en date du 6 décembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de fixer à cinq le nombre des adjoints,

VU la délibération n°49/2021 relative à l'élection des adjoints et modifiant l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération n°34/2024 en date du 25 septembre 2024 relative à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale et modifiant en conséquence le tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération n°21/2025 adoptée en début de séance par laquelle le Conseil Municipal a décidé faire cesser les fonctions de M. Pierre FERNANDEZ en tant qu'Adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'un poste d'Adjoint est désormais vacant et qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce pour déterminer le nombre des adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement
présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 066-216602177-20250605-DELIB302025-DE

- **MODIFIE** le nombre des Adjoints au Maire et le réduit de cinq à quatre,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau du conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 11/06/2025
- Affichage le : 11/05/2025
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr